Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le - 6 MAI 2024

ID: 038-213800758-20240506-DE_30_04_24_29-DE

COMMUNE DE CHAPAREILLAN DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice 23 Présents 16 Votants 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

<u>Présents</u>: Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY, Julie BOUILLOZ.

Absents: Valérie SACLIER, Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET (pouvoir à Jean MIELLET).

OBJET: VENTE D'UN VEHICULE 29 - 30/04/2024

Monsieur Fabrice BLUMET, Adjoint au maire, présente aux membres du conseil municipal la proposition de rachat par Mme Lucile CHÊNE, du véhicule Citroën Berlingo essence, immatriculé DT-381-DB du 07/07/2015.

Cette personne est la seule à avoir présenté une offre d'achat suite à la publication d'une annonce sur le site internet et la page Facebook de la commune

Après avoir entendu le rapport de monsieur Fabrice BLUMET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la vente du véhicule Citroën Berlingo essence, immatriculé DT-381-DB pour la somme de 6 000 € à Mme Lucile CHÊNE.

Envoyé en préfecture le 06/05/2024
Reçu en préfecture le 06/05/2024
Publié le - 6 MAI 2024

ID: 038-213800758-20240506-DE_30_04_24_29-DE

ACTE la sortie du bien correspondant de l'inventaire communal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance Annalisa DEFILIPPI

Martine VENTURINI Maire